

Démographie

Juin 2018

Des territoires inégaux face au vieillissement et l'accès aux services dans le Grand Est

Le vieillissement de la population, une trajectoire européenne

Le vieillissement¹ de la population est un phénomène qui caractérise l'évolution démographique de nombreux pays européens, dont la France. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce mouvement : l'allongement de l'espérance de vie, la baisse de la natalité, l'histoire démographique (Baby boom) ou la dynamique de peuplement.

Comparée à ses pays frontaliers, la France est proche de pays dont la population est très vieillissante (Tab. n°1). Sa population métropolitaine compte 18,3% de personnes âgées de 65 ans et plus contre 21,1% en Allemagne et 22% en Italie. La situation de la France se rapproche davantage de la Belgique et de la Suisse.

La population du Grand Est parmi les moins vieilles de France métropolitaine

La population du **Grand Est** vieillit également. Entre 1990 et 2014, sa proportion de seniors a progressé de 12,5% à 18%. **Elle se positionne cependant parmi les moins vieilles de France métropolitaine** (Illu. n°1) avec celle des Hauts-de-France (16%) et de l'Île-de-France (13,9%). La part des 65 ans et plus est plus importante dans les régions littorales, à l'image de la Nouvelle-Aquitaine (21,8%) et de la Provence-Alpes-Côte-d'Azur (21,3%).

En revanche, la gérontocroissance² est un phénomène plus prégnant dans le Grand Est. Depuis 1990, la population des 65 ans et plus y augmente de 1,74% chaque année. Ce rythme, légèrement supérieur à celui

de la population métropolitaine, positionne la région au 6^{ème} rang derrière l'Auvergne-Rhône-Alpes ou les Pays de la Loire.

En définitive, le niveau de vieillissement du Grand Est est celui qui se rapproche le plus de la tendance métropolitaine.

Tableau n°1 - Part des 65 ans et plus en France et dans ses pays Frontaliers

	Part des 65 ans et plus
Italie*	22,0%
Allemagne*	21,1%
Espagne*	18,7%
France Métropolitaine**	18,3%
Belgique*	18,2%
Suisse***	18,0%
Luxembourg*	14,2%

Source : *Eurostat 2015, **INSEE RP données harmonisées 2014, ***OFS 2015

A retenir

18%

La part des 65 ans et plus dans le Grand Est en 2014, 3^{ème} région la moins vieille de France métropolitaine

1,7%

L'augmentation annuelle moyenne du nombre des 65 ans et plus dans le Grand Est

Gérontocroissance

Dans les grandes agglomérations où les services courants sont plus accessibles

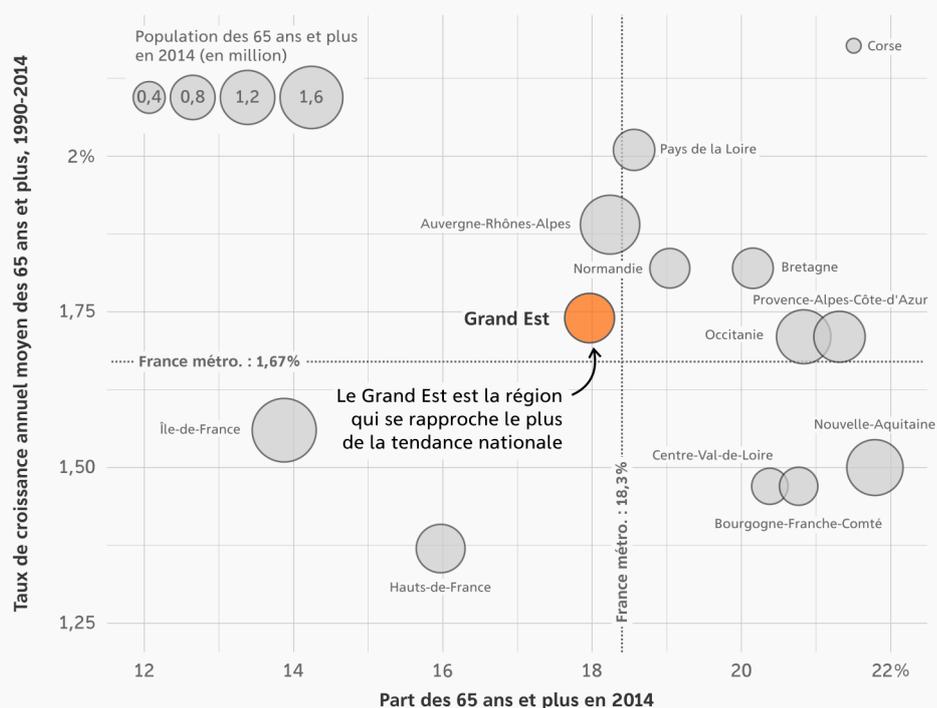
Vieillesse

dans les espaces des petites villes et villes moyennes et leur périphérie rurale où les habitants sont plus éloignés des services courants

Illustration n°1

La population du Grand Est est moins vieille que celle des autres régions

Taux de croissance annuel moyen de la population des 65 ans et plus entre 1990 et 2014 et part des 65 ans et plus en 2014 dans les régions françaises



Source : RP 1990-2014 données harmonisées

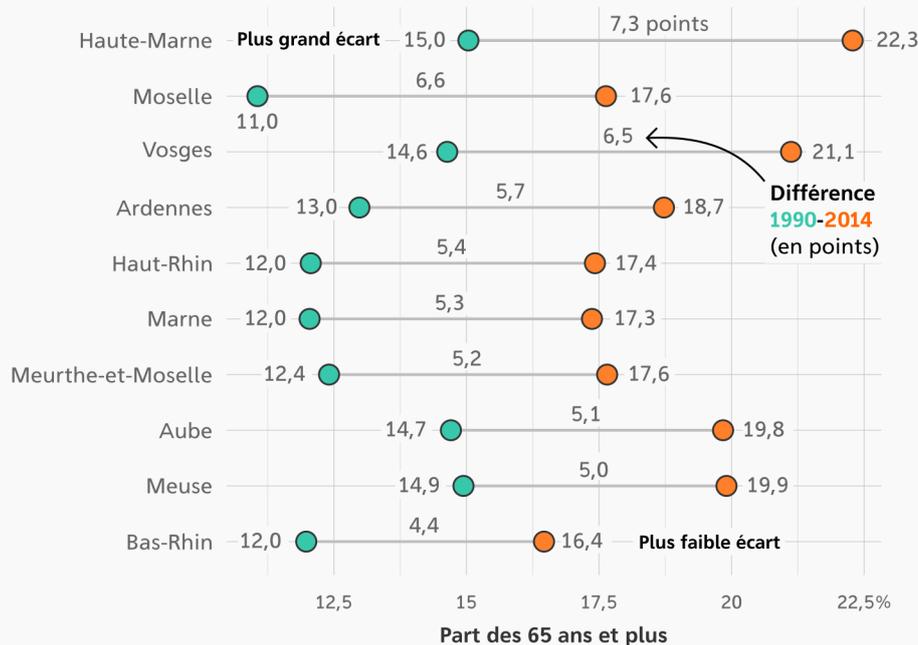
SESGARE Grand Est - 06/2018

Une géographie départementale différenciée : vieillissement dans les départements ruraux et gérontocroissance dans les départements urbains

Illustration n°2

La Haute-Marne, département le plus vieillissant du Grand Est

Ecart entre la part des 65 ans et plus en 1990 et 2014, par département, Grand Est



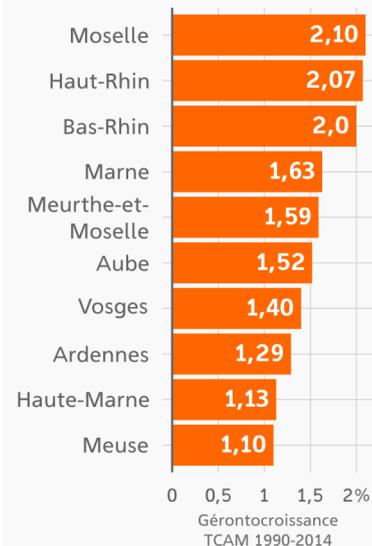
Source : RP1990-2014 données harmonisées

SESGARE Grand Est - 06/2018

Illustration n°3

Forte gérontocroissance en Moselle, Haut-Rhin et Bas-Rhin

Taux d'évolution annuel moyen des 65 ans et plus 1990-2014



Source : RP1990-2014 données harmonisées
SESGARE Grand Est - 06/2018

Les départements du Grand Est inégaux face au vieillissement

Entre 1990 et 2014, et comme dans tous les départements métropolitains, les populations départementales du Grand Est ont vieilli à des rythmes et dans des proportions inégales (Illu. n°2). Quatre profils de vieillissement se distinguent parmi les 10 départements de la région.

Le **premier profil** rassemble les départements déjà les plus vieux de la région en 1990 (de 14,6 à 15% de seniors) et dont l'évolution démographique a conforté cette position en 2014:

- La Haute-Marne et les Vosges où le vieillissement est le plus intense de la région (+6,6 et +7,3 points).
- L'Aube et la Meuse dont l'évolution du vieillissement est parmi les trois plus basses (+5 et +5,1 points).

Le **deuxième profil** regroupe les départements parmi les moins vieux en 1990 (12% à 13% de seniors) et où le vieillissement a progressé dans des proportions équivalentes : Ardennes, Haut-Rhin, Marne et Meurthe-et-Mo-

selle (+5,2 à +5,7 points).

Les **deux derniers profils** décrivent les situations plus singulières de la Moselle et du Bas-Rhin. En Moselle, département le moins vieux de la région en 1990 (11% de seniors), le vieillissement a été l'un des plus forts (+6,6 points) et a rejoint une position médiane en 2014 (17,6%). Dans le Bas-Rhin, la proportion de seniors se situait également parmi les plus basses en 1990. Cependant, sa progression est la plus faible observée sur la période 1990-2014 (4,4 points). Le Bas-Rhin prenant la place de la Moselle comme département le moins vieux de la région en 2014.

Un vieillissement à relativiser par la gérontocroissance

C'est pourtant dans les départements les moins vieux que la gérontocroissance est la plus forte : Moselle, Haut-Rhin, Bas-Rhin et dans une moindre mesure la Marne (Illu. 3). Ces départements abritent également les plus grandes agglomérations (Strasbourg, Metz, Reims, Mulhouse) et les trames urbaines les plus étendues. Le nombre de seniors s'accroît donc rapidement dans les départements

urbains où leur poids est le plus faible.

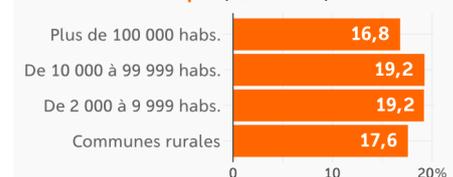
A l'inverse, la gérontocroissance est plus faible dans les départements les plus vieux : les Vosges, les Ardennes, la Haute-Marne et la Meuse. Des départements plus ruraux, constitués davantage de petites villes et de villes moyennes (Verdun, Chaumont, Epinal, ...).

Plusieurs dynamiques peuvent expliquer ces trajectoires, notamment la composition par âge des migrations résidentielles et l'attractivité des territoires dans le temps.

La proportion de seniors par taille d'unité urbaine en 2014 (Illu. n°4) confirme cette lecture. Les plus grandes unités urbaines sont moins vieilles (16,8%) que celles des villes petites et moyennes (19,2%).

Illustration n°4

Vieillissement par tranche d'unité urbaine



Source : INSEE, RP 2014 données harmonisées
SESGARE Grand Est 06/2018

De nombreux territoires vieillissants doivent composer avec des temps d'accès longs aux services courants

Viellissement et accès aux services : des disparités fortes entre les bassins de vie

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement entrée en vigueur fin 2015 ambitionne de mobiliser l'ensemble des politiques publiques pour anticiper la perte d'autonomie, adapter globalement la société au vieillissement et accompagner les personnes en perte d'autonomie.

L'éloignement du domicile aux services courants est un facteur à intégrer dans l'accompagnement de l'autonomie et du maintien au domicile. Par bassin de vie⁴, cet indicateur correspond au temps moyen nécessaire en automobile pour rejoindre un

panier de services et de commerces qualifiés d'intermédiaires⁵ (Supermarché, ambulance, laboratoire d'analyse médicale, gendarmerie, services d'aide aux personnes âgées, ...).

Le croisement de ce temps d'accès à la situation du vieillissement des bassins de vie révèle des disparités territoriales saillantes dans le Grand Est (Illu. n°5).

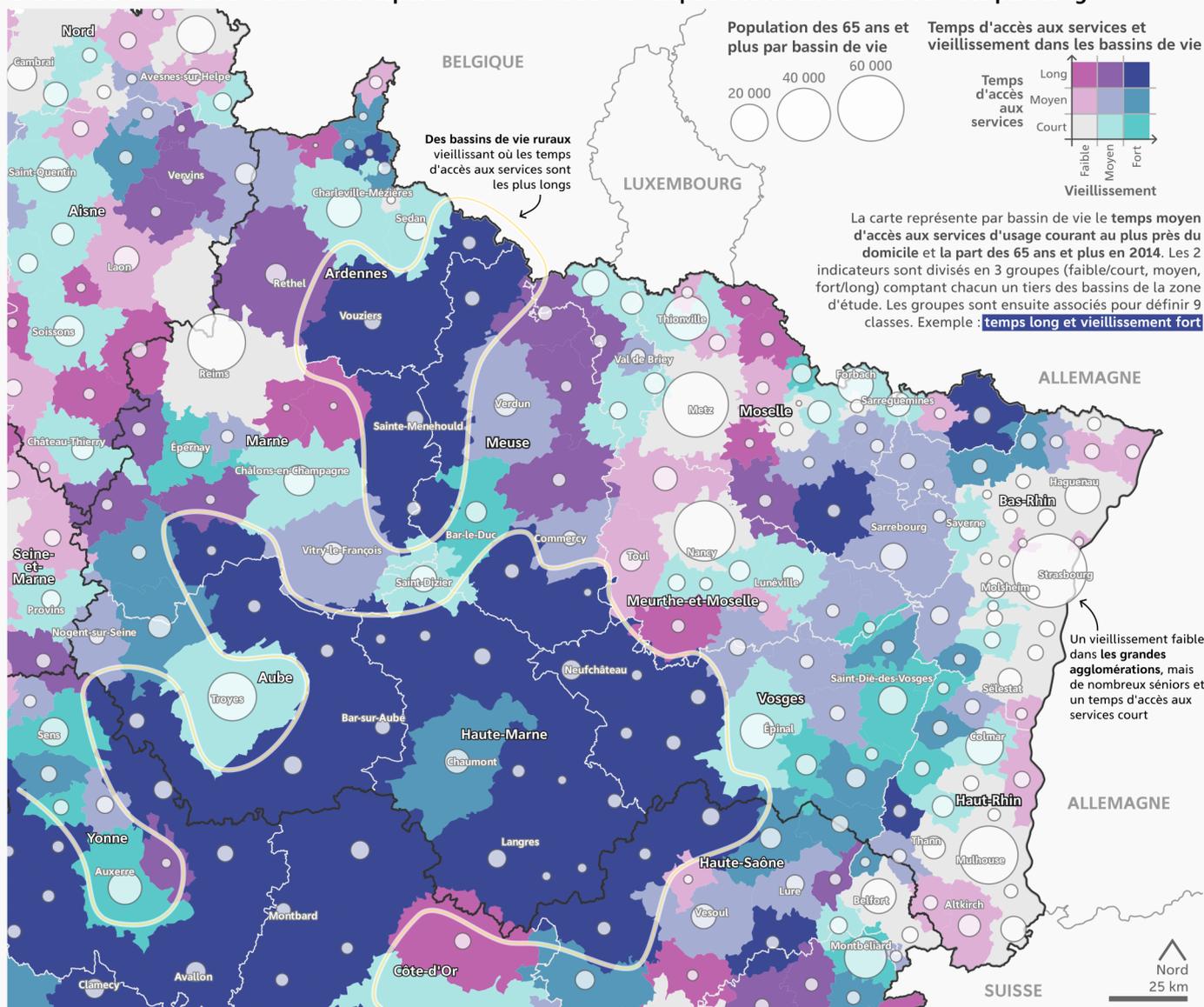
Premièrement, apparaissent les bassins de vie des grandes agglomérations peu vieillissantes mais gérontocroissantes où l'accès aux services est généralement plus court. Par exemple, le bassin de vie de Strasbourg compte plus 74 000 seniors, soit 15,4% de sa population, pour un

temps d'accès moyen aux services de 6,8 minutes; ou le bassin de Reims, 46 000 seniors, 15,7% de sa population, et un temps d'accès de 10,8 minutes.

Deuxièmement, les bassins de vie des départements vieillissants, plutôt à l'ouest de la région et en périphérie des principales villes doivent composer avec des temps d'accès plus longs (bassins en bleu sur l'illu. n°5). Par exemple, le bassin de Fayl-Billot dans la Haute-Marne où la part des 65 ans et plus grimpe à 28,1% et le temps d'accès à 33,1 minutes; ou le bassin de Vouziers, dans les Ardennes, où 22,4% de la population sont des seniors et les temps d'accès sont les plus longs de la région avec

Illustration n°5

L'Ouest du Grand Est concentre des espaces vieillissants où les temps d'accès aux services sont les plus longs



28% de seniors dans le Grand Est en 2050

Selon les projections du modèle Omphale⁶, 27,8% des habitants du Grand Est pourraient être âgés de 65 ans ou plus en 2050. Le scénario qui conduirait à la population la plus âgée relève cette part à 31,1%, celui d'une population jeune la réduit à 25,6%.

Quel que soit le scénario, les Vosges, la Haute-Marne, la Meuse et les Ardennes demeureront les départements les plus vieillissants de la région. Les départements du Bas-Rhin, de la Marne et de la Meurthe-et-Moselle seraient les départements les moins vieillissants.

Tableau n°2 - Part de la population des 65 ans et plus en 2050 en fonction de trois scénarios : central, population jeune et population âgée

	Projection de la part des 65 ans et plus en 2050		
	Scénario central	Scénario population jeune	Scénario population âgée
Vosges	34,9%	32,3%	38,5%
Haute-Marne	31,5%	29,3%	35,1%
Meuse	31,0%	28,4%	34,4%
Ardennes	29,9%	27,6%	33,3%
Haut-Rhin	29,4%	26,6%	32,5%
Moselle	29,0%	26,8%	32,5%
Aube	27,9%	25,7%	31,3%
Bas-Rhin	26,3%	24,1%	29,3%
Marne	24,8%	22,7%	28,1%
Meurthe-et-Moselle	24,7%	22,5%	27,8%
Grand Est	27,8%	25,6%	31,1%
France	27,0%	24,9%	30,2%

Source : INSEE Omphale 2013-2070⁶

Définitions et sources

¹**Vieillesse** : proportion des personnes âgées de 65 ans et plus dans une population, exprimée en pourcentage.

²**Gérontocroissance** : évolution du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus dans une population. Dans cette note, il est mesuré par le taux de croissance annuel moyen exprimé en pourcentage.

³**Unité urbaine (INSEE)** : ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. Pour cette note, les tranches d'unité urbaine ont été regroupées pour faciliter la lecture du territoire : Communes rurales, unités de 2000 à 9 999 habitants, unités urbaines de 10 000 à 99 999 habitants et unités urbaines de plus de 100 000 habitants.

⁴**Bassin de vie (INSEE)** : plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et aux services les plus courants.

⁵**Temps moyen d'accès aux services d'usage courant au plus près du domicile** : Calculé par le CGET, c'est le temps moyen nécessaire pour accéder à un panier de 29 commerces et services de la gamme intermédiaire, c'est à dire d'usage courant, sans être de proximité. Le temps est calculé pour chaque individu et pour chaque service comme le temps nécessaire en automobile, en heure creuse, pour se rendre de sa commune de résidence à la commune la plus proche.

⁶**Omphale 2013-2070 (INSEE)** : modèle de projection d'habitants de l'INSEE qui repose sur des hypothèses d'évolutions démographiques identiques et sur le maintien des tendances migratoires intérieures à la France observées entre 2012 et 2013. Les projections sont des simulations et non des prévisions de l'avenir. Le **scénario central** retient des hypothèses centrales de fécondité, d'espérance de vie et de migration. Celui d'une **population jeune** combine des hypothèses hautes de fécondité et de migration à l'hypothèse basse d'espérance de vie. Celui d'une **population âgée** combine les hypothèses basses de fécondité et de migration à l'hypothèse haute d'espérance de vie.

Bibliographie

- CGET, Le vieillissement de la population et ses enjeux, Fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires 2017
- INSEE, 175 000 seniors dépendants dans le Grand Est en 2030 : un enjeu d'emploi pour les territoires, INSEE Analyse Grand Est n°34, 22/02/2017
- INSEE DSDS, Projections de population 2013-2070 pour la France : méthode et principaux résultats, Novembre 2016

Le Service d'études, d'évaluation et de prospective du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales et Européennes (SESGARE)

Le SESGARE est une structure d'aide à la décision au service du Préfet de région. Dans un cadre interministériel, il contribue à l'élaboration de la stratégie régionale de l'Etat en développant des capacités d'expertise sur les champs des politiques régionales.

Directeur d'études

Pierre LAVERGNE - pierre.lavergne@grand-est.gouv.fr

Chargé(e)s d'études

Muriel DUPORT - muriel.duport@grand-est.gouv.fr

Julien GUERARD - julien.guerard@grand-est.gouv.fr

Chargé(e)s de Mission

Cécile AUBREGÉ - cecile.aubregé@grand-est.gouv.fr